



Eau, Loire, rivières

La Loire et nos rivières ont payé un lourd tribut dans la course au développement : extraction de granulats, installation du nucléaire sur les rives, utilisation de l'eau pour l'irrigation, endiguement, pollutions diffuses, barrages pour le soutien d'étiage...

Il est urgent d'agir : aujourd'hui seulement 40% des masses d'eau sont en bon état ! Un espoir depuis la mise en place du Plan Loire Grandeur Nature (initié en 1994), une stratégie pour le bassin de la Loire voit le jour avec des axes cohérents pour peu que les moyens et les actions mises en place les respectent.

----- Mesures immédiates

- 1 - Se positionner contre la création de nouvelles retenues d'eau** (néfastes pour le transport des sédiments, les migrations et la qualité de l'eau) par le non financement régional.
- 2 - Réaménager des espaces de promenades** aux bords des rivières et zones humides, des zones de baignades surveillées, pour une réappropriation par les populations dans le respect des espaces naturels par la gestion des flux (et éviter l'étalement et la dégradation des sites).
- 3 - Généraliser les contrats de rivières à toute la région** en doublant le budget alloué au programme précédent (pour l'extension et la continuité de l'existant) ; renaturation des cours d'eau, suppression ou transformation des retenues actuelles ...
- 4 - Améliorer la mise à disposition du public des données sur la qualité de l'eau** des cours d'eau, en relayant les informations disponibles sur les réseaux publics - agences de l'eau, collectivités, Etat - ou en montant des projets pour les compléter (ex. affichage de paramètres sur des lieux de passage de la population).
- 5 - Appuyer la création obligatoire de déversoirs** dans les vals et la préservation de zones d'expansion de crues qui peuvent être également des réservoirs de biodiversité (zones de prairies plutôt que champs labourés).
- 6 - Appuyer les actions qui permettent de réduire la vulnérabilité en cas de crue majeure** : vulnérabilité des personnes, des activités économiques et de l'environnement. Notamment par l'information des populations et la diffusion des PFMS (Plan Familial de mise en sécurité).
- 7 - Création d'une cellule de coordination** au sein de la région pour suivre l'opérabilité des propositions travaillant avec les services de l'Etat.
- 8 - Dans les zones à risque naturel ou technologique**, les aides économiques (notamment dans la cadre des CRST) seront **conditionnées à la prise en compte des vulnérabilités** : réduction de la vulnérabilité de l'existant, pas de création de nouvelles vulnérabilités.
- 9 - Soutenir le rééquilibrage des redevances d'usage de l'eau**, pour que l'agriculture et l'industrie prennent leur juste part (cibler particulièrement les gros consommateurs agricoles et industriels) : accompagner des porteurs de projets, qui peuvent proposer des actions dans cet esprit - agriculteurs passant en bio ou collectivités prêtes à s'engager dans des actions préservant

Liste soutenue par :



l'eau et la biodiversité - qui seraient éligibles aux aides des 2 agences de l'eau, et des collectivités partenaires.

10 - Avoir une implication forte dans tous les établissements publics et instances de l'État (Etablissement Public Loire, Agence de l'eau/comité de bassin, commissions planification /Loire-inondation...), application du SDAGE, développement du Plan Loire Grandeur Nature

11 - Mettre en place un plan régional d'installation de l'agriculture biologique dans les zones de captage d'eau potable : les eaux souterraines sont polluées durablement par les nitrates et les pesticides, entraînant l'abandon progressif de captages d'eau potable. L'agriculture biologique installée dans ces zones de captage permet de protéger la ressource en eau.

Liste soutenue par :

